

**Arrêté n° 2024-200 portant désignation du délégué à la protection des données de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

- Vu** le règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016 ;
- Vu** la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRETE**

**Article 1 :** M. François Descubes est désigné en qualité de délégué à la protection des données de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

**Article 2 :** Les coordonnées professionnelles du délégué à la protection des données sont :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
DSIUN – DPO  
90 RUE DE TOLBIAC  
75634 PARIS CEDEX 13

@ : [dpo@univ-paris1.fr](mailto:dpo@univ-paris1.fr)

**Article 3 :** Lorsque le délégué à la protection des données estime, notamment parce qu'il se trouverait en situation de conflit d'intérêts, ne pas devoir exercer ses attributions, les attributions correspondantes sont exercées par Mme Catherine Botoko, directrice des affaires juridiques.

Ses coordonnées professionnelles sont :


Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Direction des affaires juridiques  
12 PLACE DU PANTHÉON  
75231 PARIS CEDEX 05

@ : [dirdaji@univ-paris1.fr](mailto:dirdaji@univ-paris1.fr)

**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université et sera transmis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Fait à Paris, le 30.01.2024

La Présidente de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne



Christine NEAU-LEDUC

**Voies et délais de recours :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris.